

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles

Note d'orientation

Règles des courtiers membres

RUIM

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité

Chef de la conformité

Haute direction

Inscription

Personne désignée responsable

Pupitre de négociation

Personne-ressource :

Levi Sankar

Directeur du Bureau de l'avocat général

416 865-2936

lsankar@iiroc.ca

20-0044

Le 10 mars 2020

Note d'orientation sur la maladie à coronavirus (COVID-19)

La santé et la sécurité de tous les participants au marché sont primordiales pour l'OCRCVM. Compte tenu des risques associés à la maladie à coronavirus COVID-19, les sociétés de placement examinent les effets d'une éventuelle pandémie à l'échelle mondiale sur les services qu'elles peuvent offrir aux clients et sur leurs obligations réglementaires, et certaines prennent des mesures préventives.

Nous attendons des sociétés qu'elles continuent de satisfaire à leurs obligations réglementaires.

L'OCRCVM reconnaît qu'il peut être nécessaire de prévoir une certaine latitude sur le plan réglementaire pour permettre à ses membres de servir les investisseurs le mieux possible et de maintenir la stabilité des marchés. Si des membres peuvent remplir les exigences à partir d'un site de secours ou en permettant à

leurs employés de faire du télétravail, l'OCRCVM n'y voit pas d'objection, à condition que des mesures appropriées soient en place pour assurer le respect des exigences liées à la surveillance et à la confidentialité ainsi que des autres exigences réglementaires. L'OCRCVM travaillera en collaboration avec les membres pour atténuer toute préoccupation d'ordre réglementaire ou concernant les clients qui pourrait découler d'une éventuelle pandémie.

L'OCRCVM passe actuellement en revue ses calendriers d'inspection et effectuera les inspections à l'extérieur des bureaux des membres lorsque ce sera possible.

De plus, l'OCRCVM a un certain nombre de comités permanents et de comités consultatifs. Jusqu'à nouvel ordre, les réunions de ces comités se tiendront par vidéoconférence ou conférence téléphonique plutôt que dans les bureaux.

Bien qu'il soit impossible de prévoir les conséquences précises d'une pandémie, les membres pourraient devoir, le cas échéant, modifier ou renforcer leurs plans de continuité des activités (PCA)¹, lesquels ont été établis principalement pour faire face à d'autres types d'événements perturbateurs. Conformément à l'article 16 de la Règle 17 des courtiers membres, les membres devraient examiner attentivement et régulièrement l'information publique qui provient de sources dignes de foi, comme les sites Web gouvernementaux, en tenant compte de l'étendue de leurs activités et des régions géographiques dans lesquelles ils les exercent, pour assurer la continuité des services aux clients et le respect de toutes les exigences réglementaires applicables. Nous fournissons ci-dessous une liste de sources d'information et de conseils publics dignes de confiance au sujet des pandémies et du virus COVID-19.

Une pandémie diffère des autres événements perturbateurs importants à plusieurs égards, notamment :

- *Durée et lieu* – une pandémie ne se manifeste pas soudainement; elle se développe généralement sur une certaine période et dure pendant une période prolongée; elle se répercute sur différentes régions, et souvent d'une région à une autre au fil du temps;
- *Répercussions sur les affaires* – une pandémie peut entraîner un taux élevé d'absentéisme et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement et les voyages d'affaires;
- *Protection des employés, des clients et des autres parties intéressées* – une pandémie exige la mise en place de contrôles afin d'atténuer les risques d'infection dans les milieux de travail; il faut aussi donner de la formation au personnel sur les stratégies d'atténuation², penser à modifier ou à assouplir les politiques internes sur les congés de maladie et envisager d'autres solutions, telles des vidéoconférences, pour la tenue des réunions avec les clients et les contreparties;

¹ Information sur les plans de continuité des activités (PCA), publiée sur le site Web de l'OCRCVM : <https://www.ocrcvm.ca/industry/member-resources/Pages/Business-Continuity.aspx>

² Une bonne compréhension de la manière dont un virus particulier se propage et des stratégies d'atténuation à mettre en place pour protéger la santé des personnes et des communautés constitue la base d'un bon PCA en cas de pandémie; consultez des sources dignes de foi. Par exemple : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/coronavirus/prevention-risques.html>

- *Conséquences financières* – une pandémie peut entraîner un repli de la demande de produits et de services et avoir des conséquences sur le plan des ressources humaines, des assurances et des flux de trésorerie.

Les vulnérabilités associées à des perturbations dans les télécommunications, en particulier dans le cadre du télétravail³, peuvent être atténuées au moyen d'une connexion spécialisée ou d'un réseau de communication robuste à large bande aux domiciles des employés essentiels. Les sociétés devraient songer à établir de multiples niveaux de redondance auprès de plusieurs fournisseurs ou à utiliser divers outils de communication, tels que les assistants numériques personnels, les ordinateurs portables et les tablettes, dans un environnement sécurisé. Les membres pourraient envisager également de revoir et, éventuellement, de mettre à jour les ententes sur les niveaux de service qu'ils ont conclues avec des contreparties et des fournisseurs essentiels, afin de tenir compte des conséquences possibles d'une pandémie.

Nous encourageons les membres à communiquer avec le chef de service de l'OCRCVM qui est responsable de leur société s'ils ont quelque préoccupation que ce soit.

Sources d'information supplémentaires

Gouvernement fédéral

Agence de la santé publique du Canada

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

<https://www.cchst.ca/outbreaks/>

Affaires mondiales Canada

https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/global_health-sante_mondiale/pandemics-pandemies.aspx?lang=fra

Gouvernements provinciaux

Santé publique Ontario

<https://www.publichealthontario.ca/fr/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>

Gouvernement du Québec

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

³ Avis de l'OCRCVM [17-0036](#) – *Établissements et télétravail : approche proposée par les services de l'Inscription et de la Conformité* – daté du 10 février 2017.

BC Centre for Disease Control

[http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/coronavirus-\(novel\)](http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/coronavirus-(novel))

Alberta Health Services

<https://www.alberta.ca/coronavirus-info-for-albertans.aspx>

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

<https://novascotia.ca/coronavirus/>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoires/coronavirus.html

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

<https://www.princeedwardisland.ca/en/information/health-and-wellness/coronavirus-covid-19-infection-frequently-asked-questions>

Gouvernement de la Saskatchewan

<https://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus>

Government of Manitoba

<https://www.gov.mb.ca/health/coronavirus/>

Gouvernement du Yukon

<https://yukon.ca/en/information-about-novel-coronavirus-yukoners>

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

<https://www.hss.gov.nt.ca/en/services/coronavirus-disease-covid-19>

Gouvernement du Nunavut

<https://www.gov.nu.ca/health/information/communicable-disease>

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

<https://www.health.gov.nl.ca/health/publichealth/cdc/coronavirus/>

Avis de l'OCRCVM 20-0044 – Avis sur les règles – Note d'orientation – Règles des courtiers membres et RUIM – Note d'orientation sur la maladie à coronavirus (COVID-19)

États-Unis

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/index.html>

International

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>